

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 24 MAI 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 18 mai 2018, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Moncel-lès-Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, MM. Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Serge DESCLE, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Jean-Christophe AUBERT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mme Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Annie GUILLEMOT, Alexandra HUGO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Mmes Marie VIROUX, Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Sabrina VAUDEVILLE (*pouvoir à M. Christian GEX*), Mme Sabine TIHA (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), MM. Gérald FRANÇOIS (*remplacé par M. Bruno RIVET*), José CASTELLANOS (*remplacé par M. Dominique STAUFFER*), Ghislain GALLAND (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), Etienne CREMEL (*pouvoir à M. Laurent GELLENONCOURT*), Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Pascal BAUCHE, Mmes Anne-Marie di MARINO, Brigitte FLEURANTIN (*pouvoir à Mme Annie GUILLEMOT*), Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Thibault VALOIS, Mme Daphné VELTIN-DESSAUVAGES (*pouvoir à M. Benoît TALLOT*), MM. Joël GERARD, Francis VILLAUME (*remplacé par Mme Véronique PERRIN*), Pascal MARCHAL

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Gérard FRANÇOIS, Christian TISSOUX, Vincent VAUTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Jonathan HAUVILLER

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 31 MAI 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-128 : Tourisme - Convention de partenariats avec les clubs de canoë-kayak

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), dans le cadre de ses compétences *Environnement* et *Rivières*, développe une politique continue de protection et de mise en valeur de ses cours d'eau. Egalement, dans le cadre de sa compétence *Tourisme*, la CCTLB souhaite faire découvrir à ses habitants ainsi qu'aux visiteurs du territoire les richesses de son patrimoine naturel.

De leur côté, les quatre clubs de canoë kayak de Lunéville, de Baccarat, de la Mortagne et des Vallées du Sânon ont pour objet de faire connaître et pratiquer leur activité au plus grand nombre tout en ayant la volonté de transmettre des valeurs de respect du cadre naturel dans lequel se déroule cette activité.

Sur ces bases complémentaires, il est proposé de mettre en place un partenariat entre ces différentes structures pour proposer aux habitants du Lunévillois et aux touristes, sur la période estivale 2018, des balades nautiques encadrées par les clubs sur la Meurthe, la Mortagne et le canal de la Marne au

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180524-2018-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2018

Rhin, à partir de juillet 2018, et dont l'encadrement sera assuré respectivement par les clubs de canoë kayak.

Ces balades nautiques auront lieu sur réservation, pour des groupes constitués de minimum 6 à maximum 16 personnes. Les participants devront avoir plus de huit ans et savoir nager 25 mètres.

Deux balades nautiques seront proposées sur la Meurthe : l'une partira du pont de Fraimbois pour arriver à Moncel-lès-Lunéville à hauteur du restaurant « Le Grand Cerf », l'autre partira du pont de chemin de fer de Thiaville-sur-Meurthe pour arriver à Baccarat.

La balade nautique sur la Mortagne partira du pont de Magnières pour arriver à Moyen.

La balade nautique sur le canal de la Marne au Rhin correspond à une boucle dont le point de départ et d'arrivée est la base nautique d'Einville-au-Jard.

Egalement, le PETER du Pays du Lunévillois est signataire de cette convention, la Maison du Tourisme étant le point d'enregistrement des inscriptions aux balades nautiques.

Afin de contractualiser les engagements des parties, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pluripartite avec les quatre associations de Canoë Kayak et le PETER du Pays du Lunévillois

Il est également proposé d'appliquer le tarif par balade de 15 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants de 8 à 12 ans inclus.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat annexée entre la Communauté de Communes du Lunévillois et les associations de Canoë Kayak de Lunéville, de Baccarat, de la Mortagne et des Vallées du Sânon, pour la mise en place de balades nautiques sur la Meurthe, la Mortagne et le canal de la Marne au Rhin à compter de juillet 2018.
- Autorise l'application des tarifs par balade de 15 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants de 8 à 12 ans inclus.

Fait et délibéré à Moncel-lès-Lunéville, le 24 mai 2018.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180524-2018-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2018